

# Putéo liens

Numéro 3

## Chers jeunes Putéoliens



L'orientation professionnelle est l'une des questions majeures que se posent les jeunes au cours de leurs études. Les Putéoliens âgés de 16 à 25 ans peuvent profiter des conseils de deux structures spécialement conçues pour eux : le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et la Mission locale.

*“ Le travail  
éloigne  
de nous deux  
grands maux :  
l'ennui et  
le besoin ”*

Voltaire

Journal de la Mission Locale et du BIJ

Si l'obtention du bac demeure la voie privilégiée pour accéder directement aux études supérieures, il existe d'autres dispositifs qui permettent de poursuivre sa scolarité sans ce précieux sésame. Vous trouverez dans ce numéro des informations utiles à ce sujet.

Plusieurs enquêtes l'ont récemment confirmé : la fonction publique attire de plus en plus de jeunes. Un nouveau mode de recrutement dans la fonction publique vient de voir le jour : le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et d'État (PACTE), réservé aux jeunes de 16 à 25 ans. Putéo-liens vous explique en détails comment en bénéficier.

La saison estivale est également l'occasion pour beaucoup d'étudiants d'exercer la fonction d'animateur. La condition requise est d'être titulaire du B.A.F.A. Tout ce que vous souhaitez savoir sur ce diplôme se trouve aussi dans votre journal.

Bonne lecture à toutes et à tous !



Votre Maire,  
Joëlle Ceccaldi-Raynaud

## Sommaire

- >> page 2 • Poursuivre ses études sans le Bac
- >> page 3 • Interview de Mme Joëlle Guillot
- >> page 4 • Interview de Marianne
- >> page 5 • Le PACTE
- >> page 6 • Le BAFA
- >> page 7 • Chèque culture
- >> page 8 • Coordonnées BIJ et Mission locale

## Poursuivre ses études sans le Bac

*Même sans le Bac, il existe plusieurs portes d'entrée à l'université. Tour d'horizon.*

### Le DAEU

Le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) représente une seconde chance pour ceux qui ont quitté le système scolaire sans avoir obtenu le Baccalauréat. Le DAEU est un diplôme national reconnu au même titre que le Baccalauréat. Il permet de s'inscrire dans tous les établissements d'enseignement supérieur : universités, IUT, BTS, écoles spécialisées... et aux concours administratifs de catégorie B.

#### La préparation :

Elle est assurée dans la plupart des universités pour une durée d'un an (225 heures). Il existe deux options : l'option littérature (A) ou l'option scientifique (B).

	Matières obligatoires	Deux matières optionnelles
<b>DAEU Littéraire</b> (Lettres et sciences humaines)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Français (dissertation générale et littéraire, résumé de texte)</li><li>• Anglais (ou autre langue sous réserve)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Histoire</li><li>• Géographie</li><li>• Mathématiques</li><li>• Informatique</li><li>• Littérature</li><li>• Droit</li></ul>
<b>DAEU Scientifique</b> (Sciences et techniques)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mathématiques</li><li>• Français (dissertation générale et résumé de texte)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Physique</li><li>• Chimie</li><li>• Sciences de la vie et de la terre</li><li>• Informatique</li><li>• Anglais</li></ul>



### La capacité en droit

Diplôme généraliste, la capacité permet d'acquérir les notions juridiques de base. Une seule condition pour s'inscrire, être âgé de plus de 17 ans. Les études durent 2 ans et se déroulent uniquement en cours du soir ou par correspondance.

Cette « capa » permet d'exercer dans un secrétariat juridique dans les banques, les assurances ou les services contentieux des entreprises.

## Interview de M<sup>me</sup> Joëlle Guillot,

Responsable Pédagogique de la filière DAEU,  
et professeur Agrégée de Lettres Modernes à l'université Paris X-Nanterre.



### >> Putéo-liens : Qu'est-ce que le DAEU ?

>> **Joëlle Guillot** : Le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), est un diplôme national qui équivaut à un baccalauréat général. Il permet d'entreprendre des études universitaires, poursuivre des formations (éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistante sociale, etc.) ou passer des concours. Pour passer le DAEU il faut suivre une formation de 225 heures dispensée en Université.

### >> Putéo-liens : A qui s'adresse le DAEU et quelles sont les conditions d'admission ?

>> **JG** : L'inscription est strictement réservée aux non-bacheliers, aux étudiants de niveau CAP ou BEP ainsi que ceux qui ont interrompu leurs études depuis au moins deux ans.

En ce qui concerne les admissions, il faut :

- avoir 20 ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier de deux années d'activités professionnelles\* à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.
- avoir 24 ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme.

\*Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle et pour la durée correspondante :

- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,
  - l'exercice d'une activité sportive de haut niveau
  - le Service national
  - l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi ou missions locales
  - la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification (missions locales).
- Sont admis également à se présenter à ce diplôme les ressortissants étrangers, satisfaisant aux conditions définies précédemment et titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de délivrance du diplôme.

### >> Putéo-liens : Quand s'inscrire et comment procéder ?

>> **JG** : Les sélections s'échelonnent sur les périodes de Juin, mi juillet et septembre.

Les modalités d'inscription sont :

- Le dépôt d'un dossier de candidature qui leur sera remis sur simple demande auprès des services du C.E.P (Centre d'Éducation Permanente) ou renseigner le formulaire en ligne sur [sesame.u-paris10.fr](http://sesame.u-paris10.fr)
- Examen du dossier de candidature
- Un entretien avec un enseignant de la filière fera le point sur la motivation et le niveau scolaire
- Après son admission à la formation, le candidat est convoqué par le gestionnaire de la filière pour son inscription administrative.
- L'inscription à la préparation au DAEU donne lieu à la délivrance d'une carte d'inscription à l'Université mais ne confère pas le statut d'étudiant (pas d'accès au régime étudiant de la sécurité sociale).

### >> Putéo-liens : Quel est le taux de réussite au DAEU ?

>> **JG** : Nous avons un taux de réussite proche des 70 %. Certains stagiaires poursuivent par la suite leur parcours en droit, psychologie ou bien encore lettres et AES. D'autres s'orientent vers les concours, les métiers du social, de la santé (soins infirmiers).



Marianne

**Rencontre  
avec Marianne  
qui, après avoir effectué un saut  
dans la vie professionnelle,  
a décidé de renouer  
avec les études  
en passant un DAEU.**

**>> Putéo-liens : Quel est votre parcours ?**

**>> Marianne :** En 1988, j'ai décidé d'arrêter mes études en cours d'année pour me consacrer à ma passion, le chant et la musique. J'ai enchaîné plusieurs expériences professionnelles comme opératrice de saisie, secrétaire médicale, accueil, téléphonie... Très attirée par les Etats-Unis, j'ai profité de cette période pour y faire de longs séjours (Californie, San Francisco, Los Angeles).

**>> Putéo-liens : Comment avez-vous connu le D.A.E.U. ?**

**>> Marianne :** En 2001, je suis allée au B.I.J. (Bureau Information Jeunesse) pour bénéficier des conseils de l'équipe et je me suis rendue à l'Université Paris X de Nanterre pour obtenir un dossier d'inscription.

**>> Putéo-liens : Quel était votre objectif au moment de l'inscription ?**

**>> Marianne :** Mon objectif était d'obtenir une équivalence au Baccalauréat pour poursuivre des études universitaires d'anglais. A ce moment j'avais deux projets en tête : m'expatrier aux Etats-Unis ou travailler dans une fonction d'export au sein d'une entreprise américaine siégeant en France.

**>> Putéo-liens : Comment s'est déroulé votre D.A.E.U. ?**

**>> Marianne :** Après l'envoi du dossier de candidature, j'ai passé un entretien de motivation avec l'équipe pédagogique de la formation. J'ai ensuite suivi 12 heures de cours par semaine. J'ai choisi le D.A.E.U. option A (littéraire) avec les matières : français, anglais, espagnol, histoire. Cette formation est très intense, elle demande aussi beaucoup de travail et d'investissement personnel.

**>> Putéo-liens : Que s'est-il passé depuis l'obtention de votre D.A.E.U. ?**

**>> Marianne :** D.A.E.U. en poche, je concrétise enfin mes projets. Je suis en deuxième année L.L.C.E. d'anglais, j'ai vraiment pris goût aux études et je compte poursuivre sur un second cycle.

## Le PACTE

Le PACTE, nouveau mode de recrutement de la fonction publique, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il concerne les trois fonctions publiques : fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière.

### → Qu'est-ce que le PACTE ?

Le PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat) est un nouveau mode de recrutement de la fonction publique. Il concerne uniquement les emplois de la catégorie C.

### → Qui est concerné ?

Le PACTE s'adresse :

- aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue.

Vous devez présenter votre candidature, accompagnée d'un descriptif de votre parcours antérieur de formation et de votre expérience, auprès de l'agence locale de l'ANPE qui peut déléguer aux Missions locales.

Votre dossier est ensuite transmis à une commission de sélection qui auditionne les candidats. Les candidatures retenues sont ensuite transmises à l'autorité administrative qui recrute.

A terme, pour être titulaire de la fonction publique, vous devez satisfaire plusieurs critères :

- Réussir la formation
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de l'Union Européenne ou de l'Espace économique Européen

### → Comment s'organise la formation ?

Recruté dans le cadre d'un PACTE, vous suivez, pendant votre contrat, une formation en alternance en vue d'acquies une qualification ou un titre à finalité professionnelle ou un diplôme. La qualification, le titre ou le diplôme doit porter sur un domaine d'activité en rapport avec celui de l'emploi occupé pendant le contrat. La durée consacrée à la formation représente au moins 20 % de la durée totale du contrat.

Un agent de la collectivité ou de l'établissement public doit être désigné comme tuteur avec pour mission de vous accueillir, vous guider, suivre votre activité dans le service et votre parcours de formation. Au terme des deux mois à compter de la date de signature du contrat, l'employeur examine avec vous, l'adéquation du programme de formation.

### → Quelle est votre situation au terme du PACTE ?

Au terme du PACTE, après obtention du titre ou du diplôme requis, votre aptitude professionnelle est examinée par la Commission de titularisation présidée par le responsable du service dans lequel ce vous avez effectué son contrat. Si vous êtes jugé apte, vous êtes titularisé dans l'emploi pour lequel vous avez été recruté.

Si vous avez échoué aux épreuves d'évaluation, si vous n'avez pas pu obtenir la qualification requise, le PACTE peut être renouvelé dans la limite d'un an. Si en définitive, la commission considère que vous n'avez pas les compétences nécessaires, votre contrat prend fin. Vous pouvez alors prétendre aux allocations de chômage.

### → Quelles sont les caractéristiques du contrat ?

L'administration "employeur" conclut avec vous un contrat d'une durée minimale de 12 mois et maximale de deux ans. La période d'essai est de deux mois. Vous vous engagez alors à exécuter les tâches qui vous sont confiées et à suivre la formation prévue. Pendant cette période, le contrat peut être rompu, sans préavis ni indemnité, par vous ou par l'employeur.

### → Quelle est la rémunération ?

Pendant la durée du PACTE, la rémunération versée est calculée en pourcentage du minimum de traitement de la fonction publique (ce minimum est fixé depuis le 1er novembre 2005, à 1 230,87 € bruts mensuels). Si vous avez moins de 21 ans, votre rémunération est égale à 55 % au moins de ce montant (soit 676,98 € bruts mensuels). Si vous avez 21 ans ou plus, votre rémunération est égale à 70 % au moins du traitement minimum (soit 861,61 € bruts mensuels). Une fois titularisé, vous avez droit à la rémunération correspondant à votre grade dans la fonction publique.

Source : [cohesion sociale.gouv.fr](http://cohesion sociale.gouv.fr)

## Le B.A.F.A

Grand air, sport, et vie de groupe, devenir animateur est une bonne manière de gagner de l'argent pendant les congés ou les temps libres.

### >> Qu'est-ce que le B.A.F.A ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est délivré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Comme son nom l'indique, ce n'est pas un diplôme professionnel mais un brevet qui permet d'exercer à titre occasionnel les fonctions d'animateur dans les centres de vacances et de loisirs. Il peut en outre être demandé pour certaines professions de la petite enfance.

### >> Comment s'inscrire ?

Il faut avoir 17 ans révolus au 1er jour du stage, et s'adresser au Bureau Information Jeunesse (BIJ) qui fournit la liste des organismes habilités assurant la formation théorique du BAFA.

### >> Comment suivre la formation ?

La formation se déroule selon un calendrier précis que chaque postulant doit respecter :

#### LA FORMATION GÉNÉRALE :

La session de formation générale dure 8 jours et se déroule le plus souvent en internat. C'est une initiation aux techniques d'animation qui permet de responsabiliser les candidats en leur faisant étudier les classes d'âge qu'ils auront à encadrer : petite enfance (- de 7 ans), enfance (6/12 ans) et adolescence (12/17 ans).

S'il a obtenu des résultats satisfaisants à l'issue du stage, le candidat obtient la qualité d'animateur stagiaire. Dans le cas contraire, il ne peut pas continuer sa formation.

#### • Le stage pratique

Sauf dérogation accordée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la session de formation générale et le stage pratique, sous peine de perdre le bénéfice de ladite session.

La deuxième étape consiste en une mise en situation dans un centre de vacances ou de loisirs habilité par la DDJS. Ce stage dure 14 jours, en 2 séjours au plus pour les centres de vacances, ou en 14 séances d'animation pour les centres de loisirs sans hébergement. Le candidat doit donc trouver lui-même une structure d'accueil pour valider ce deuxième stage.

Le BIJ de Puteaux propose toute l'année des offres d'emploi en animation, que ce soit pour les animateurs confirmés ou pour les stagiaires. Ces offres sont en accès libre sur les panneaux d'affichage.

Attention, l'animateur stagiaire peut être rémunéré mais sans obligation de la part de l'employeur.

#### • Le stage d'approfondissement ou de qualification

Le candidat doit ensuite choisir entre un stage d'approfondissement et un stage de qualification qui durent respectivement 6 et 8 jours au minimum. Ils ont pour but de parfaire la formation du futur animateur par un nouvel apport tout en faisant un bilan des deux étapes précédentes. Ce choix peut s'avérer déterminant dans le cadre d'un recrutement. La session d'approfondissement vise à développer les connaissances sur un type d'animation ou de public (par tranche d'âge par exemple), alors que la session de qualification a pour objectif d'acquérir ou de reconnaître une compétence technique dans un domaine spécialisé de l'animation (comme les activités scientifiques, techniques, ou sportives).

La DDJS du lieu de résidence peut accorder des dispenses pour cette troisième session aux postulants justifiant de l'exercice d'une responsabilité dans l'animation, complétée de stages théoriques.

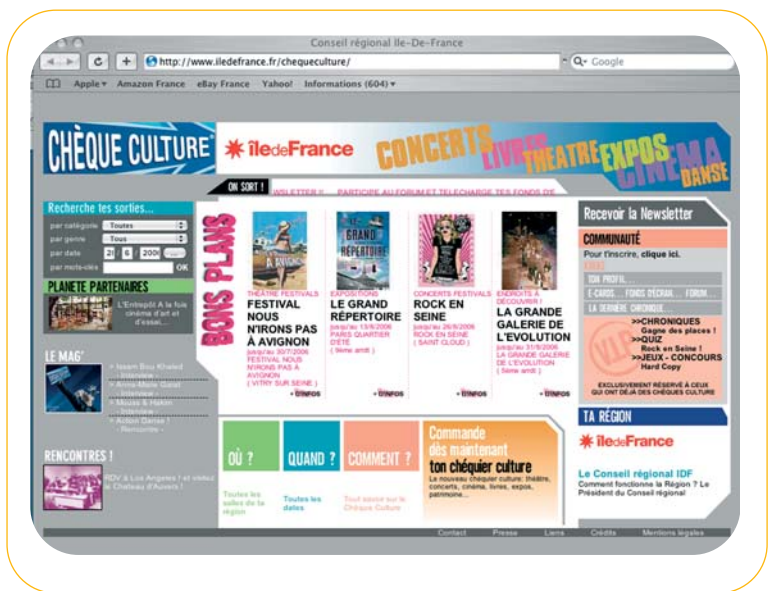
### >> Comment obtenir le diplôme ?

Tout au long de la formation, un livret fourni par la DDJS est complété par les organismes qui prennent le candidat en charge. Chaque étape de la formation donne lieu à une évaluation. Pour obtenir le diplôme, il faut adresser ces certificats de stage à la DDJS où chaque dossier est alors examiné par un jury qui propose qu'il soit reçu, ajourné ou refusé. Le candidat reçu est diplômé du BAFA. Le candidat ajourné dispose d'un délai d'un an pour recommencer les sessions ou le stage jugés insuffisants par le jury. Le candidat refusé doit recommencer l'ensemble de sa formation.

Pour toute information contacter le BIJ au 01.41.02.95.53  
[www.jeunesse-sports.gouv.fr/](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/)

## Chèque culture, le plein d'activités

*Envie de bouger et de découvrir toute l'actualité de la scène culturelle ? Optez pour le chèque culture, réservé aux jeunes de 15 à 25 ans.*



Pas de temps mort pour la culture : pendant la période estivale, découvrez les nombreux festivals de musique, théâtre ou cinéma. Avec le chèque culture et pour seulement 15 euros, bénéficiez de tarifs réduits et assistez aux spectacles de votre choix parmi une liste regroupant plus de 700 partenaires.

Le chéquier culture vous offre des entrées gratuites et des réductions pour les concerts, le théâtre, le cinéma, les livres, et expositions. Il est composé de :

- ➔ 2 chèques Scènes
- ➔ 1 chèque Cinéma
- ➔ 1 bon d'achat « Livres » de 8 euros
- ➔ 1 chèque Exposition + 1 chèque invité
- ➔ 1 chèque patrimoine + un chèque invité

Réservez auprès des salles partenaires en précisant que vous paierez avec un chèque culture. Pour vous procurer votre chéquier, rendez-vous dans les bibliothèques, conservatoires, salles de spectacles partenaires et dans tous les lycées et CFA franciliens.

Pour connaître la liste des salles partenaires, consultez le site [www.iledefrance.fr/chequeculture](http://www.iledefrance.fr/chequeculture) ou téléphonez au 01 41 850 900

**Bon à savoir : vous pouvez bénéficier de deux chéquiers culturels par an et par personne.**



## Mission locale

Rives de Seine-antenne de Puteaux

10 rue Voltaire

Tél. : 01 45 06 93 60

→ Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h  
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

[missionlocaleputeaux@rivesdeseine.reseau-idf.org](mailto:missionlocaleputeaux@rivesdeseine.reseau-idf.org)

## Bureau Information Jeunesse

Espace Jules Verne

4 rue Marcelin Berthelot

Tél. : 01 41 02 95 53

→ Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 18h30

[bij@mairie-puteaux.fr](mailto:bij@mairie-puteaux.fr)